

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 149

18 janvier 2012

SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. ...	7134	Dea Invest S.A.	7128
Activ by Bamberg Sàrl	7135	Dundee International (Luxembourg) In-	
Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à		vestments 5 S.à r.l.	7113
r.l.	7111	Eurolieum S.à.r.l.	7133
Aero International Finance S.A.	7118	Facta Non Verba S.à r.l.	7138
AIG Investor Ocean Star Luxembourg S.à		Helium Investment S.C.A.	7113
r.l.	7127	Helium Syndication S.C.A.	7118
Alma Buro-Ergonomie & Design	7150	Luxadvise S.A.	7121
ANARDI Ventures	7135	Luxembourg Conseil S.à r.l.	7133
ANARDI Ventures	7135	LX Alpha Phi S.C.A.	7119
Anciens Etablissements Arno ZUANG Im-		"MAZE" Sàrl	7127
mobilière S.A.	7135	Mello Finance S.A.	7114
Angefin S.A.	7127	Panhard International S.A.	7129
Animadis S. à r.l.	7140	Planetarium Fund	7119
Antinos S.A., S.P.F.	7140	Prax Capital China Real Estate Fund III,	
Apollo Feeder TH Sàrl	7136	S.C.A., SICAR	7134
Aretech SA	7141	RECommerce LUXEMBOURG	7119
Atlantique Financière S.A.	7150	RECommerce LUXEMBOURG	7120
ATL Aquatrans Logistics S.A.	7150	RECommerce LUXEMBOURG	7120
Auberge des Cygnes S.à r.l.	7151	Retail Holdings S.à r.l.	7120
Azimmo S.A.	7151	SAMSUN S.à r.l.	7121
Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl		Schwedler Carre 2 S.à r.l.	7136
.....	7152	Sofingea	7121
Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl ..	7151	Sogecore Participations S.A.	7129
Bain Capital HDS I (Luxembourg) Sàrl ...	7152	Swiss Life Funds (Lux)	7126
BB, C, s.à r.l.	7118	THEOLIA Utilities Investment Company	
BB, C, s.à r.l.	7152	S.A.	7121
Becton Dickinson Management S.à r.l. ...	7106	TKO Finance S.A.	7141
BelGerAs	7138	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	7134
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l.	7122	Translink Services S.à r.l.	7126
B.F.C.S. & Partners SA	7151	Tsemah S.à r.l.	7111
Brondi Finanziaria S.A.	7120	Valero Moselle Company S.à r.l.	7134
Clio S.A.	7141	WH Sport Promotion S.à r.l.	7149
Conseil Comptable S.A.	7151	YG IP S.à r.l.	7152

Becton Dickinson Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.006.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162 974 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Management S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.006 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2580 dated 25 October 2011 (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 19 October 2011, not yet published in the Mémorial.

II.- The 2,016,676 (two million sixteen thousand six hundred seventy-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 127,920 (one hundred twenty seven thousand nine hundred twenty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,016,676 (two million sixteen thousand six hundred seventy-six United States Dollars) to USD 2,144,596 (two million one hundred forty four thousand five hundred ninety six United States Dollars) by the issuance of 127,920 (one hundred twenty seven thousand nine hundred twenty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 1,151,270.83 (one million one hundred fifty one thousand two hundred seventy point eight three United States Dollars), of which USD 12,792 (twelve thousand seven hundred ninety two United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) shares in Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l. and (ii) a receivable held by Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. against Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. of the 127,920 (one hundred twenty seven thousand nine hundred twenty) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 127,920 (one hundred twenty seven thousand nine hundred twenty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,016,676 (two million sixteen thousand six hundred seventy-six United States Dollars) to USD 2,144,596 (two million one hundred forty

four thousand five hundred ninety six United States Dollars) by the issuance of 127,920 (one hundred twenty seven thousand nine hundred twenty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the “Contribution”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,151,270.83 (one million one hundred fifty one thousand two hundred seventy point eight three United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), of which USD 12,792 (twelve thousand seven hundred ninety two United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium, is composed of (i) 351 (three hundred fifty-one) shares in Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.007 (the “Target Company”), representing 0.5% of the total outstanding shares of the Target Company, for an amount of USD 209,034.29 (two hundred nine thousand thirty four point twenty nine United States Dollars) and (ii) a receivable amounting to USD 1,070,156.55 (one million seventy thousand one hundred fifty six point fifty five United States Dollars), which is equivalent to SEK 7,210,393.76 (seven million two hundred ten thousand three hundred ninety three point seventy six Swedish Krona) based on the SEK/USD spot rate amounting to 6.7377 of Bloomberg as of 15 November 2011, held by the Sole Shareholder against Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Valuation

The Contribution is valued at USD 1,279,190.83 (one million two hundred seventy nine thousand one hundred ninety point eighty three United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 November 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, manager of category A, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;
- c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;
- d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l.: 2,144,596 (two million one hundred forty four thousand five hundred ninety six) shares.

The notary acts that the 2,144,596 (two million one hundred forty four thousand five hundred ninety six) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,144,596 (two million one hundred forty four thousand five hundred ninety six United States Dollars), represented by 2,144,596 (two million one hundred forty four thousand five hundred ninety six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 974 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.006 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2580 en date du 25 octobre 2011 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte par-devant le notaire soussigné en date du 19 octobre 2011, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 2.016.676 (deux millions seize mille six cent soixante-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 127.920 USD (cent vingt-sept mille neuf cent vingt Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.016.676 USD (deux millions seize mille six cent soixante-seize Dollars Américains) à 2.144.596 USD (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Dollars Américains) par l'émission de 127.920 (cent-vingt-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.151.270,83 USD (un million cent cinquante et un mille deux cent soixante-dix Dollars Américains et quatre-vingt-trois cents) dont un montant de 12.792 USD (douze mille sept cent quatre-vingt-douze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature consistant en (i) des parts sociales de Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l. et (ii) une créance détenue par Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. contre Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.;

3. Souscription et paiement par Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. des 127.920 (cent vingt-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 127.920 USD (cent vingt-sept mille neuf cent vingt Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.016.676 USD (deux millions seize mille six cent soixante-seize Dollars Américains) à 2.144.596 USD (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Dollars Américains) par l'émission de 127.920 (cent vingt-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.151.270,83 USD (un million cent cinquante et un mille deux cent soixante-dix Dollars Américains et quatre-vingt-trois cents) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 12.792 USD (douze mille sept cent quatre-vingt-douze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de (i) 351 parts sociales de Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.007 (la "Société Apportée") représentant 0.5% de la totalité des actions émises de la Société Apportée, pour un montant de 209.034,29 USD (deux cent neuf mille trente-quatre Dollars Américains et vingt-neuf cents) et (ii) une créance s'élevant à 1.070.156,55 USD (un million soixante-dix mille cent cinquante-six Dollars Américains et cinquante-cinq), équivalant à 7.210.393,76 SEK (sept millions deux cent dix mille trois cents quatre-vingt-treize Couronnes Suédoises et soixante-seize centimes) basé sur le taux de change SEK/USD de 6,7377 de Bloomberg du 15 novembre 2011, détenue par l'Associé Unique contre Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Evaluation

L'Apport s'élève à 1.279.190,83 USD (un million deux cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-trois cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 17 novembre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;

c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;

d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;

e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l.: 2.144.596 (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 2.144.596 (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.144.596 USD (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Dollars Américains) représenté par 2.144.596 (deux millions cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.-Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52409. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167952/270.

(110194791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.559.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maïke KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011170577/19.

(110198031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Tsemah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.424.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

—
L'an deux mil onze, le seize novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, laquelle aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick GETREIDE, demeurant au 74, avenue de Molière, B-1190 Bruxelles, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 novembre 2011; et

2) GANEDEN SPRL, avec siège social au 480, Avenue Louise, B1050 Bruxelles, immatriculée au registre de Bruxelles sous le numéro 0882.594.585, ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 novembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité en vertu desquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés de TSEMAH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1578 (la Société) du 19 août 2006, de sorte qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent quarante mille euros (1.740.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatre mille euros (684.000.EUR) à un montant de deux millions quatre cent vingt-quatre mille euros (2.424.000.- EUR) par l'émission de soixante-neuf mille six cents (69.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvelles par les deux associés de la Société au prorata de leur participation dans la Société à savoir 75% et 25% par conversion partielle de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles en leur profit et à l'encontre de la Société évaluées respectivement à un million trois cent cinq mille euros (1.305.000.-EUR) et quatre cent trente-cinq mille euros (435.000.-EUR);

3. Adaptation subséquente de l'article 6 des statuts de la Société et abolition de la version anglaise des statuts;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de un million sept cent quarante mille euros (1.740.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatre mille euros (684.000.-EUR) par la création et l'émission de soixante neuf mille six cent (69.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.-EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les Associés admettent les souscriptions au prorata de leur participation dans la Société à savoir 75 % et 25 % comme suit:

- Monsieur Patrick GETREIDE, prénommé et représenté comme dit ci-avant qui déclare souscrire cinquante-deux mille deux cents (52.200) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de un million trois cent cinq mille euros (1.305.000.-EUR); et

- GANEDEN SPRL, prénommée et représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de quatre cent trente-cinq mille euros (435.000.- EUR).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, (i) les comptes pro forma de la Société datés du 28 octobre 2011 et signés pour accord par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) deux certificats d'apport émis à la date des présentes par Monsieur Patrick GETREIDE et la gérance de GANEDEN SPRL et reconnu et accepté par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 14 novembre 2011 émis par Monsieur Patrick GETREIDE et la Société concernant la Créance indique essentiellement que:

«- La Créances apportée à la Société est indiquée sur les comptes pro forma de la Société du 28 octobre 2011 annexés (les Comptes Pro Forma);

- Monsieur Patrick GETREIDE est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- Sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma ci-joints est évaluée à un million trois cent cinq mille euros (1.305.000.- EUR) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par Monsieur Patrick GETREIDE à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevées d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Monsieur Patrick GETREIDE et au moment de l'apport de la Créance par Monsieur Patrick GETREIDE à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat d'apport daté du 14 novembre 2011 émis par GANEDEN SPRL et la Société concernant la Créance indique essentiellement que:

«- La Créances apportée à la Société est indiquée sur les comptes pro forma de la Société du 28 octobre 2011 annexés (les Comptes Pro Forma);

- GANEDEN SPRL est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- Sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma ci-joints est évaluée à quatre cent trente-cinq mille euros (435.000.- EUR) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par GANEDEN SPRL à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevées d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par GANEDEN SPRL et au moment de l'apport de la Créance par GANEDEN SPRL à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Lesdits certificats ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'abolir la version anglaise des statuts et décident à la suite des résolutions qui précèdent de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent vingt-quatre mille euros (2.424.000.- EUR) représenté par quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante (96.960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900. EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. LAC/2011/51306. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171022/115.

(110198116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

Il résulte de la décision de gérance en date du 2 Novembre 2011 que Mr Ross Grater, né le 11 Juillet 1980 à Windhoek, Namibie, et résidant professionnellement au 15-17, Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, United Kingdom est coopté en tant que commissaire aux comptes suite à la démission de Mr. Andrew Watson en date du 2 Novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170463/12.

(110197883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.489.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.385.

Il résulte des résolutions adoptées le 9 décembre 2011 par l'associé unique de la Société que la personne suivante démissionne de son poste de gérant classe A de la Société avec effet au 9 décembre 2011:

- Monsieur Douglas Quesnel, ayant son adresse professionnelle au 30, Adelaide Street East, ON M5C 2C5, Toronto, né le 13 mai 1966, à Montréal, Canada;

Il résulte des mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 9 décembre 2011 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Hogan, ayant son adresse professionnelle au 30, Adelaide Street East, ON M5C 2C5, Toronto, né le 10 novembre 1975, à Toronto, Canada;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011170668/18.

(110198138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mello Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.201.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), résident professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, ici représenté par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

2. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), résident professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

ici représenté par Monsieur Benoît CAILLAUD, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Mello Finance S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, étant de catégorie A ou B.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou d'un administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des administrateurs, dont au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés, dont au moins un administrateur A et un administrateur B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées par tous les administrateurs personnellement (Résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou email. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration composé d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit est, ont déclaré que les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Stéphane BIVER prénommé:
CINQ CENTS (500) actions;
 2. Monsieur Alain NOULLET prénommé:
CINQ CENTS (500) actions.
- TOTAL: MILLE (1.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentés comme dit est, déclarant représenter la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Ariane SLINGER, Administrateur de sociétés, née le 26 juillet 1963 à Menton (France), résidant professionnellement à CH-1211 Genève (Suisse), Place Saint-Gervais, 1, en tant qu'Administrateur A.

b) Monsieur Javier OTERO, Administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1973 à Lausanne (Suisse), résident professionnellement à CH-1211 Genève (Suisse), Place Saint-Gervais, 1, en tant qu'Administrateur A.

c) Monsieur Stéphane BIVER, prénommé, en tant qu'Administrateur B.

d) Monsieur Alain NOULLET, prénommé, en tant qu'Administrateur B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54004. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169723/218.

(110197273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Aero International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 32.378.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 5 décembre 2011

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse à L-1024 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

2. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

3. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. Monsieur Willem ADRIAANSE, administrateur de sociétés, né à Badhoevedorp (Pays-Bas), le 14 octobre 1959, demeurant professionnellement au L-1024 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. Monsieur Jean-Paul REDING, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 mars 1944, demeurant professionnellement au L-1024 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. Madame Jocelyne RAVASINI, administrateur de sociétés, née à Boulogny (France), le 18 décembre 1945, demeurant professionnellement au L-1024 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AERO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011170581/27.

(110198025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

Il résulte de la décision de gérance en date du 2 Novembre 2011 que Mr Ross Grater, né le 11 Juillet 1980 à Windhoek, Namibie, et résidant professionnellement au 15-17, Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, United Kingdom est coopté en tant que commissaires aux comptes suite à la démission de Mr. Andrew Watson en date du 2 Novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170464/12.

(110197876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011171416/14.

(110199559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société le 25 novembre 2011.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an avec effet au 20 juin 2011;

2. La reconduite du mandat de Monsieur Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an avec effet au 20 juin 2011;

3. La reconduite du mandat de Monsieur Julien François, né le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an avec effet au 20 juin 2011;

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

LX Alpha PHI S.C.A.

Représentée par: MSI Alpha S.à r.l.

Associé-Gérant-Commandité

Représenté par: M. Julien François

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2011170509/25.

(110197759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

—
Le Conseil d'Administration de PLANETARIUM FUND a décidé en date du 6 octobre 2011 de nommer à la fonction de réviseurs d'entreprises MAZARS Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, sous réserve de la ratification de cette décision lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SICAV qui se tiendra en 2012.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2011.

Pour PLANETARIUM FUND

Sicav

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011170518/17.

(110198119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

RECommerce LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.743.

—
Par la présente, je soussigné, Christian FALTOT, demeurant au 45, rue François Emile Babeuf à Villerupt (54 France) et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de mon

poste d'administrateur de la société RECommerce LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 148.743

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Christian FALTOT.

Référence de publication: 2011170523/12.

(110198054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

RECommerce LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.743.

Par la présente, je soussigné, Denis DADASHEV, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société RECommerce LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 148.743

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Denis DADASHEV.

Référence de publication: 2011170525/11.

(110198056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Brondi Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.927.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011171443/12.

(110200420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

RECommerce LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.743.

Par la présente, je soussigné, Gustave VOGEL, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société RECommerce LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 148.743

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Gustave VOGEL.

Référence de publication: 2011170526/11.

(110198058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 2 décembre 2011:

1. La démission de M. Gabriel Jacobus Minnaar, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant avec effet au 2 décembre 2011 a été acceptée et confirmée.

2. M. Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, Talacherstrasse 14, CH-6340, Baar, Switzerland, a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170528/17.

(110197868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

SAMSUN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.347.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI^e Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SAMSUN S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Route de Bettembourg, de fait inconnue à cette adresse

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2011170535/17.

(110197977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Luxadvise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 5 décembre 2011 que Monsieur Joé Wollmering a démissionné de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

Référence de publication: 2011170845/9.

(110198137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

—
EXTRAIT

Les membres du Conseil d'administration, réunis en date du 24 octobre 2011, agissant en vertu de l'article 51, alinéa 5, de la loi sur les sociétés commerciales, ont coopté à la fonction d'administrateur, en remplacement de Monsieur Alberto ALEOTTI, administrateur indisponible, Madame Massimiliana LANDINI, demeurant à I-50014 Fiesole, Via Giuseppe Mantellini n. 2.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour extrait conforme

SOFINGEA

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011170539/17.

(110197942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.329.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171008/10.

(110198021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.404.127,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Vision Capital Partners VII B LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 1507,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the sole shareholders (the Shareholders) of Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1821 dated 9 August 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.000 (the Company). The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on 7 October 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.-), to thirty-four million four hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 34,404,127.-) represented by thirty-one million one hundred forty-eight thousand six hundred sixty-seven (31,148,667) Class A Shares and three million two hundred fifty-five thousand four hundred sixty (3,255,460) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue five hundred nine thousand one hundred ninety-three (509,193) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and two hundred ninety thousand eight hundred seven (290,807) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined in the Articles.

3. To accept the subscription of:

(i) (a) one hundred forty-one thousand seven hundred seventeen (141,717) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (b) eleven thousand four hundred ninety one (11,491) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975 (Vision A), by a contribution in cash of a total amount of one hundred fifty-three thousand two hundred eight Euro (EUR 153,208.-) and to allocate such Shares to Vision A;

(ii) (a) two hundred twenty-eight thousand two hundred eighty-three (228,283) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (b) eighteen thousand five hundred nine (18,509) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by Vision Capital Partners VII B LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 1507 (Vision B), by a contribution in cash of a total amount of two hundred forty-six thousand seven hundred ninety two Euro (EUR 246,792.-) and to allocate such Shares to Vision B;

(iii) (a) one hundred thirty-nine thousand one hundred ninety-three (139,193) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (b) thirteen thousand three hundred seven (13,307) Class B Shares with a nominal value of

one Euro (EUR 1.-) each, by Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18 March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland (Paolo Antonietti), by a contribution in cash of a total amount of one hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 152,500.-) and to allocate such Shares to Paolo Antonietti; and

(iv) two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Ni-rone 8, Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, Milan, Italy VAT no. and registration no. with the Commercial Register of Milan: 02311120157 (Sorefisa), by a contribution in cash of a total amount of two hundred forty seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) and to allocate such Class B Shares to Sorefisa.

4. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-three million six hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 33,604,127.), to thirty-four million four hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 34,404,127.-) represented by thirty-one million one hundred forty-eight thousand six hundred sixtyseven (31,148,667) Class A Shares and three million two hundred fifty-five thousand four hundred sixty (3,255,460) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to issue five hundred nine thousand one hundred ninety-three (509,193) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and two hundred ninety thousand eight hundred seven (290,807) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as defined in the Articles.

Third resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Vision Capital Partners VII LP, represented as stated above, declares to subscribe for (a) one hundred forty-one thousand seven hundred seventeen (141,717) newly issued Class A Shares, with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, and (b) eleven thousand four hundred ninety one (11,491) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash of a total amount of one hundred fifty-three thousand two hundred eight Euro (EUR 153,208.-);

2. Vision Capital Partners VII B LP, represented as stated above, declares to subscribe for (a) two hundred twenty-eight thousand two hundred eighty-three (228,283) newly issued Class A Shares, with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, and (b) eighteen thousand five hundred nine (18,509) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash of a total amount of two hundred forty-six thousand seven hundred ninety two Euro (EUR 246,792.-);

3. Mr. Paolo Antonietti, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal declares to subscribe for (a) one hundred thirty-nine thousand one hundred ninetythree (139,193) newly issued Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (b) thirteen thousand three hundred seven (13,307) newly issued Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash consisting of a total amount of one hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 152,500.-); and

4. SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal declares to subscribe for two hundred forty seven thousand five hundred (247,500) newly issued Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each, and to fully pay them up by a contribution in cash consisting of a total amount of two hundred forty seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-).

The amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at thirty-four million four hundred four thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 34,404,127.-) represented by thirty-one million one hundred fortyeight thousand six hundred sixty-seven (31,148,667) Class A Shares and three million two hundred fifty-five thousand four hundred sixty (3,255,460) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 975,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 1507,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Les comparantes déclarent être les associés (les Associés) de Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du 18 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1821 du 9 août 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.000 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-) à trente-quatre millions quatre cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 34.404.127,-) représenté par trente-et-un millions cent quarante-huit mille six cent soixante-sept (31.148.667) Parts Sociales de Classe A et trois millions deux cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante (3.255.460) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Emission de cinq cent neuf mille cent quatre-vingt-treize (509.193) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent sept (290.807) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

3. Acceptation de la souscription de:

(i) (a) cent quarante-et-un mille sept cent dix-sept (141.717) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (11.491) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, par Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 975 (Vision A) par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante-trois mille deux cent huit euros (EUR 153.208,-), et allocation de ces Parts Sociales à Vision A;

(ii) (a) deux cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-trois (228.283) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) dix-huit mille cinq cent neuf (18.509) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, par Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 1507 (Vision B) par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 246.792,-), et allocation de ces Parts Sociales à Vision B;

(iii) (a) cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-treize (139.193) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) treize mille trois cent sept (13.307) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, par M. Paolo Antonietti, Président Exécutif, né le 18 mars 1952 à Vérone, Italie, résidant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse (Paolo Antonietti), par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500) et allocation de ces Parts Sociales à Paolo Antonietti; et

(iv) deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, par SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., dont le siège social est établi au Via Ni-rone 8, Milan, Italie, et dont l'adresse se situe à Via dei Bossi 7, Milan, Italie, numéro de TVA et numéro d'immatriculation auprès du Registre Commercial de Milan: 02311120157 (Sorefisa), par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500) et allocation de ces Parts Sociales à Sorefisa.

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation de capital social adoptée aux points 1 à 3 ci-dessus.

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions six cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 33.604.127,-) à trente-quatre millions quatre cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 34.404.127,-) représenté par trente-et-un millions cent quarante-huit mille six cent soixante-sept (31.148.667) Parts Sociales de Classe A et trois millions deux cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante (3.255.460) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des Associés DECIDE d'émettre cinq cent neuf mille cent quatre-vingt-treize (509.193) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent sept (290.807) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des Associés DECIDE d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Vision Capital Partners VII LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (a) cent quarante-et-un mille sept cent dix-sept (141.717) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (11.491) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante-trois mille deux cent huit euros (EUR 153.208,-).

2. Vision Capital Partners VII B LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à

(a) deux cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-trois (228.283) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) dix-huit mille cinq cent neuf (18.509) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 246.792,-).

3. M. Paolo Antonietti, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (a) cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-treize (139.193) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (b) treize mille trois cent sept (13.307) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 152.250,-).

4. SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing

privé, déclare souscrire à deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500).

Le montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des Associés DECIDE de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions quatre cent quatre mille cent vingt-sept euros (EUR 34.404.127,-) représenté par trente-et-un millions cent quarante-huit mille six cent soixante-sept (31.148.667) Parts Sociales de Classe A et trois millions deux cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante (3.255.460) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011169505/252.

(110197282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.186.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 décembre 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

- M. Marcel FINKER, Administrateur, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich
- Mr Jean-Pierre GRIMAUD, Administrateur, 86 Boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- Mme Dagmar MARONI, Administrateur, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Life Funds (LUX)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Mathias Welter / Francesco Molino

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011170542/17.

(110197959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 2 décembre 2011:

1. La démission de M. Gabriel Jacobus Minnaar, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant avec effet au 2 décembre 2011 a été acceptée et confirmée.

2. M. Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, Talacherstrasse 14, CH-6340, Baar, Switzerland, a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170544/17.

(110197863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171379/9.

(110200125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

"MAZE" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 110.554.

Extrait du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 6/12/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 6 décembre 2011 constate:

- 1- La démission de Monsieur Benoit de BIEN, en tant que gérant avec effet au 1^{er} décembre 2011;
- 2- Le changement de la forme juridique de l'associé unique, la société FIDOMES, de Sàrl en SA;
- 3- Le changement de l'adresse de l'associé unique, la société FIDOMES, au 75, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011170551/13.

(110198004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

AIG Investor Ocean Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.785.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de prises par écrit par l'associé unique de la Société le 28 octobre 2011

L'associé unique de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuvé le rapport du liquidateur.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 28 octobre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIG Investor Ocean Star Luxembourg S.à r.l., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2011170586/19.

(110198113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Dea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.294.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "ALETTI FIDUCIARIA S.P.A. SOCIETA' FIDUCIARIA", en abrégé "ALETTI FIDUCIARIA S.P.A.", établie et ayant son siège social à I-20146 Milan, Via Roncaglia 12 (Italie),

ici représentée par Madame Nathalie SORBARA, employée privée, demeurant professionnellement à Riva Albertolli 1, 6900 – Lugano, Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "DEA INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69294, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 19 juin 1999;

b) Que le capital social de la Société est fixé à capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à -1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SORBARA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/54834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170674/56.

(110198002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2011

Sixième résolution: Nominations statutaires

L'ensemble des mandats des administrateurs devant être renouvelé, le Président propose à l'Assemblée la nomination au postes d'administrateurs de:

- A & C CONSULTING, administrateur, représentée par Monsieur Alain WEBER
- Monsieur Enrico GUARNERIO, administrateur,
- Monsieur Nicolas LEONARD, administrateur délégué,
- Monsieur Claude STASSER, administrateur

L'Assemblée adopte à la majorité cette proposition et décide de réduire le nombre d'administrateur de cinq à quatre. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2011.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de son Commissaire aux Comptes, Madame Carmela Cipriano, domiciliée professionnellement au Zone Industrielle Letzebuenger Heck, 1 à L-3844 Schifflange pour une période de 2 ans, c'est-à-dire qu'il se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2012.

Référence de publication: 2011172679/20.

(110200448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Panhard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.213.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Alain PANHARD, demeurant au 82, rue de l'Université, F-75007 Paris,
- Madame Blandine DELPLANQUE, épouse PANHARD, demeurant au 82, rue de l'Université, F-75007 Paris.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Panhard International S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ainsi qu'à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente millions sept cent quatre-vingtdix mille euros (EUR 30.790.000.-) divisé en trois cent sept mille neuf cents (307.900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000.-) qui sera représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ou remboursables en actions, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procéder au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriété et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie, par inscription dans le registre des actionnaires, de la façon suivante:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriété de la mention «nue-propriété».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit, par simple courrier ou par courrier électronique, de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les trois cent sept mille neuf cents (307.900) actions ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Alain PANHARD, prénommé, trois cent sept mille huit cent soixante actions	307.860
- Madame Blandine PANHARD, prénommée, quarante actions	40
TOTAL: trois cent sept mille neuf cents actions	307.900

Les souscripteurs décident de les libérer entièrement par un apport en nature de sept cent cinquante-quatre mille cent (754.100) actions de la société de droit français «Société d'Investissements et de Participations Alain Panhard», en abrégé «SIPAP» pour Monsieur Alain Panhard et de cent (100) actions SIPAP pour Madame Blandine Panhard, soit 100 %, de la société SIPAP, établie et ayant son siège social au 26, rue Cambacérès, F-75008 Paris.

Les actions ainsi apportées à la société sont évaluées à la somme de trente-deux millions d'euros (EUR 32.000.000.-).

L'apport est rémunéré par:

a) trois cent sept mille neuf cent (307.900) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentatives du capital de la Société de trente millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 30.790.000.-);

b) cent (100) Obligations émises au prix de cent euros (EUR 100.-) chacune, soit au total un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-) remboursables en actions à émettre par la Société,

c) une soulte d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) due à Monsieur Alain PANHARD à concurrence d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quinze euros (EUR 1.199.615.-) et à Madame Blandine PANHARD à concurrence de trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 385.-). Cette soulte sera portée au passif de la société à due concurrence d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) et ne portera pas intérêt.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 décembre 2011, par «H.R.T. Révision S.A.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, représentés par 754.200 actions de la société SIPAP, soit 100% de son capital, évaluées à EUR 32.000.000, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des 307.900 actions et 100 obligations, de valeur nominale EUR 100,- (soit une valeur globale de EUR 30.790.000 pour les actions et de EUR 10.000 pour les obligations), à émettre en contrepartie, augmentée de la soulte de EUR 1.200.000.»

La preuve de la propriété des actions apportées et du transfert de celles-ci au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration fiscale

Les comparants déclarent que la présente Société bénéficiaire de l'apport étant soumise à l'impôt sur les Sociétés au Luxembourg, les apporteurs bénéficient des dispositions fiscales de sursis d'imposition de l'impôt sur les plus-values d'échange de titres prévues à l'article 150 -0 B du Code Général des Impôts Français.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain PANHARD, né le 26 juin 1952 à Cosne d'Allier, Dirigeant de sociétés, demeurant au 82, rue de l'Université, F-75007 Paris

2) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Monsieur Alain MEUNIER, né le 23 avril 1971 à Louvain, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain PANHARD, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«HRT Révision S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. PANHARD, B. DELPLANQUE-PANHARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16554. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011170302/220.

(110197558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Luxembourg Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.146.

Il résulte du procès-verbal de réunion tenue par l'associé unique daté du 30 juin 2011, que le siège social de la Société est transféré du 9, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg au 11, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg à compter 1^{er} juillet 2011.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Pour l'associé unique

Référence de publication: 2011170825/13.

(110198120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.715.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 novembre 2011

L'associé unique décide de remplacer KPMG Audit S. à r.l, ayant son siège social au 9, aillée Scheffer, L-2520 Luxembourg par PricewaterhouseCoopers, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 et ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 Mars 2012.

À Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011170704/17.

(110198135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170899/11.

(110198011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011171261/13.

(110198903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juillet 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011171262/13.

(110198900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration de ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. du 12 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de l'administrateur Peter STEIJVEN avec effet au 1^{er} septembre 2011.
2. de nommer, avec effet au 12 décembre 2011, en tant qu'administrateur pour une durée indéterminée: Victor VAN DER KWAST, avec adresse professionnelle au Roderveldlaan 5, B-2600 Antwerpen-Berchem, Belgique, L-1855 Luxembourg de sorte qu'à partir du 12 décembre 2011 le Conseil d'Administration est formé de Victor VAN DER KWAST, Peter AELBERS, Jan KOOPMAN, Cees LANKHOF et Alexander RAHUSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.
Pour extrait et traduction conforme
ABN AMRO Bank (Luxembourg)s.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011172760/20.

(110201020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Activ by Bamberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 19.387.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011171342/11.

(110199546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

ANARDI Ventures, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 70.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011171375/11.

(110199431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

ANARDI Ventures, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 70.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011171376/11.

(110199432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Anciens Etablissements Arno ZUANG Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171378/10.

(110199013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Apollo Feeder TH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.138.

Les comptes annuels pour la période du 22 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171386/11.

(110200211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Schwedler Carre 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 135.133.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf.

Den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stefano RUGGERI, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse, 2,

hier vertreten durch Herrn René SCHAWEL, Jurist, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 30. November 2011,

welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, alleiniger Eigentümer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHWEDLER CARRE 2 S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.133 (NIN 20072467 834).

II.- Daß die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 13. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 294 vom 5. Februar 2008.

III.- Daß sich das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) beläuft, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR).

IV.- Daß besagte Gesellschaft keine Immobilien oder Immobilienanteile besitzt.

V.- Daß die Gesellschaft Schwedler Carre 2 S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Anteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft SCHWEDLER CARRE 2 S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Anteilhaber, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft daß;

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft Schwedler Carre 2 S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine aufbewahrt werden,

- das Anteilsregister in Anwesenheit des handelnden Notars zerstört wird.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and eleven.

On the eight day of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Stefano RUGGERI, bank clerk, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2, here represented by Mr. René SCHAWEL, jurist, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, by virtue of a proxy given under private seal on November, 30th, 2011,

such proxy having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company SCHWEDLER CARRE 2 S.à r.l., with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 135133 (NIN 20072467 834).

II.- That the company has been incorporated by deed of the notary Henri BECK, residing in Echternach, on the 13th of December 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 294 of February 5th, 2008.

III.- That the company has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.-EUR) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company Schwedler Carre 2 S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation.

VI.- That the shares of the company are neither pledged nor loaded by third persons.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated that the company Schwedler Carre 2 S.à r.l. is dissolved.

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Mr Stefano RUGGERI, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company Schwedler Carre 2 S.à r.l. have been settled and that Mr Stefano RUGGERI will be liable for all liabilities and all other commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the sole manager of the company for the performance of his duty;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, present or represented as abovementioned, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as above-mentioned, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Gezeichnet: R. SCHAWEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2132. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011170970/99.

(110198201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

BelGerAs, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.145.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171407/9.

(110200126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Facta Non Verba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 165.238.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Domenico AMMENDOLIA, IT-Consultant, né à Rome (Italie) le 17 juin 1971, demeurant à L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévières.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "FACTA NON VERBA S.à r.l.", (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg que dans tout autre lieu, l'exploitation d'un commerce en:

- conseil en systèmes informatiques;
- conseil en sécurité informatique et télécommunication;
- formation continue en informatique;
- configuration de l'équipement informatique et de transmission de données.

La société aura également pour activité:

- l'installation d'ordinateurs de tout genre;
- l'exécution de travaux d'installation de raccordement;
- l'exécution de travaux d'installation d'équipements de transmission de données;
- le montage d'équipements de télécommunication;
- et toute autre activité liée de près ou de loin au domaine de l'informatique.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus..

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établi à L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires
- 2.- Monsieur Domenico AMMENDOLIA, IT-Consultant, né à Rome (Italie) le 17 juin 1971, demeurant à L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Domenico AMMENDOLIA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2011. Relation: GRE/2011/4408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170710/124.

(110198239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Animadis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171380/10.

(110200358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Antinos S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.233.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
 Boulevard Joseph II
 L-1840 Luxembourg
 Signature

Référence de publication: 2011171382/13.

(110198983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Aretech SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
 R.C.S. Luxembourg B 143.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171388/10.

(110199756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011171495/12.

(110199953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 68.816.

IN THE YEAR TWO THOUSAND ELEVEN,
 ON THE THIRTIETH OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TKO FINANCE S.A.", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 68816, incorporated on 24 February 1999 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 384 of 28 May 1999.

The meeting is presided by Mrs Gentiane PREAUX, private employee residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As appears from the attendance list, that all the 45,000 (forty-five thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Removal of the expired authorized capital and establishment of a new authorized capital of EUR 50,000,000 issued in the form of shares, and authorization to grant to the Board of Directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

English version:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euro) divided into 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 50,000,000 (fifty million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 30 November 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

French version:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

3. Modification of the business year to be closed on 30th November instead of 31st March and for the first time in 2011, the financial year having started on 1st April 2011 being closed on 30th November 2011.

4. Amendment of the first paragraph of article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

English version:

" **Art. 18. Paragraph 1.** The business year begins on 1st December of each year and ends on 30th November of the following year."

French version:

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

5. Modification of the date of the annual general meeting from the first Wednesday of the month of September to the first Wednesday of the month of April and for the first time in 2012.

6. Amendment of 1st paragraph of article 15 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

English version:

" **Art. 15. Paragraph 1.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of April at 10.00 o'clock."

French version:

« **Art. 15. alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.»

7. Amendment of articles 7 (paragraph 4), 11 and 16 in order to adapt the articles of association of the company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version:

" **Art. 7. Paragraph 4.** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law."

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

French version:

« **Art. 7. alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The general meeting, having heard and accepted the report of the Board of Directors, as stipulated by article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, attached herewith, decides to remove the expired authorized capital and to establish a new authorized capital of EUR 50,000,000 (fifty million Euro) issued in the form of shares, and authorizes the Board of Directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euro) divided into 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 50,000,000 (fifty million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 30 November 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

Third resolution

The general meeting resolves to modify the closing date of the business year in order to have it closed on 30th November instead of 31st March and for the first time in 2011, the financial year having started on 1st April 2011 being closed on 30th November 2011.

Fourth resolution

As consequence of the previous resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 18. Paragraph 1.** The business year begins on 1st December of each year and ends on 30th November of the following year.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to modify the date of the annual general meeting from the first Wednesday of the month of September to the first Wednesday of the month of April and for the first time in 2012.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend consequently the 1st paragraph of article 15 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

" **Art. 15. Paragraph 1.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of April at 10.00 o'clock."

Seventh resolution

In order to adapt the articles of association of the company to the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, the general meeting resolves to amend articles 7 (paragraph 4), 11 and 16, which henceforth will read as follows:

" **Art. 7. Paragraph 4.** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law."

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.600.-euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le trente novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TKO FINANCE S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 68816, constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, suivant acte reçu le 24 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 28 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 45.000 (quarante-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression du capital autorisé expiré et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 50.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euro) divided into 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 50,000,000 (fifty million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 30 November 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

Version française:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

3. Changement de l'exercice social du 30 novembre au 31 mars et pour la première fois en 2011, l'exercice social ayant commencé le 1 avril 2011 sera clôturé le 30 novembre 2011.

4. Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 18. Paragraph 1.** The business year begins on 1st December of each year and ends on 30th November of the following year."

Version française:

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de septembre au premier mercredi du mois d'avril et pour la première fois en 2012.

6. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 15. paragraph 1.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of April at 10.00 o'clock."

Version française:

« **Art. 15. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.»

7. Modification des articles 7 (alinéa 4), 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 7. Paragraph 4.** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law."

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Version française:

« **Art. 7. Alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'annuler le capital autorisé échu et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission

d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 30 novembre au lieu du 31 mars et pour la première fois en 2011, l'exercice social ayant commencé le 1 avril 2011 sera clôturé le 30 novembre 2011.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de septembre au premier mercredi du mois d'avril et pour la première fois en 2012.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.»

Septième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7 (alinéa 4), 11 et 16 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.600.-euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Singé: G. PREAUX, S. BOULARD, M.WAGNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 06 décembre 2011. Relation: RED/2011/2638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011169919/406.

(110196768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

WH Sport Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.701.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und elf, am zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Werner HEINZ, Kaufmann, geboren am 18. September 1950 in Seffert Bitburg Prüm (D), beruflich wohnhaft in Römerstrasse, 108, D5500 Trier, hier vertreten durch Frau Carole CAHEN, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, gemäss einer am 25. November 2011 in Trier (Deutschland) ausgestellten Vollmacht.

Die genannte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten, der im Namen der erschienenen Partei handelt, der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Registrierung beigefügt.

Dieser Komparent hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WH SPORT PROMOTION S.à r.l.“, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 37.701 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtsstube in Junglinster, am 12. Juli 1991 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 47 von 1992, Seite 2.248.

Die Satzung wurde letztmals am 1. März 2002 abgeändert gemäss Urkunde unter Privatschrift und ein Auszug wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1278 vom 4. September 2002.

2) Das Gesellschaftskapital ist auf einen vollständig eingezahlten Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) festgesetzt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile ohne Nominalwert.

3) Der Komparent Werner HEINZ, vorgenannt, ist alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.

4) Aufgrund einer Aktivitätsseinstellung erklärt der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilsinhaber in vorgenannter Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft.

5) Der Komparent ernennt sich als Liquidator der Gesellschaft.

6) In seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht der Komparent den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist.

7) Ausserdem erklärt der Komparent, dass er für eventuell derzeit nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu beglichen.

8) Demzufolge ist die Passiva der Gesellschaft beglichen.

9) In seiner Eigenschaft als Liquidator und alleiniger Inhaber vorgenannter Gesellschaft erklärt der Komparent, dass der Liquidator keinen Bericht erstellen muss und keinen durch Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Liquidationskommissar ernennen muss.

10) Der Komparent übernimmt sämtliche Aktiva und steht für jegliche, auch derzeit unbekannte, Passiva und Verpflichtungen der Gesellschaft ein.

11) Demzufolge ist die Liquidierung der Gesellschaft erfolgt und abgeschlossen und die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und liquidiert anzusehen.

12) Der Geschäftsführer wird bezüglich der Durchführung seines Mandats vollständig entlastet.

13) Die Geschäftsunterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Cahen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. LAC/2011/54055. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171053/56.

(110198109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Alma Buro-Ergonomie & Design, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 20, rue Edmond Reuter, Z.A. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 73.478.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2011

Quatrième résolution

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Madame Liette KOHNEN-STRENG, administrateur et président du conseil,

Monsieur Christian KOHNEN, administrateur et administrateur délégué;

Monsieur Michel STRENG, administrateur.

L'assemblée générale reconduit également le mandat du commissaire aux comptes, AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA pour une durée de 6 ans.

Luxembourg le, 02 décembre 2011.

ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2011172766/20.

(110201035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

ATL Aquatrans Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 107.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171393/10.

(110200277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.302.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011171394/11.

(110199212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Auberge des Cygnes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 44.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171397/10.

(110199012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Azimmo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9696 Winseler, 42, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011171399/11.

(110199792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Conseil Comptable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.015.

Le bilan et le rapport du commissaire au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011171501/12.

(110198988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

B.F.C.S. & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171401/10.

(110199777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 780.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.292.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011171402/10.

(110199166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.525.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.431.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011171403/10.

(110199165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011171417/14.

(110199560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Bain Capital HDS I (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 780.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.085.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011171404/10.

(110199167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 15 décembre 2011

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Matthijs Bogers, demeurant professionnellement à 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de ses fonctions gérant de la Société avec effet au 2 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 2 décembre 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)

2. Monsieur Neil James BARNETT (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011172937/16.

(110200838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.